

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2418

3 octobre 2008

SOMMAIRE

Atlas Invest S.A.	116030	Landforse I SCA	116031
BAMY Netto-Syst S.à r.l.	116025	LIM Advisory Services	116023
Blauenberg SA	116020	Mallory Investment S.A.	116025
Bull Advisory Holding S.A.	116018	Medinvest International (Invecom Management) S.C.A.	116020
Cappartners S.A.	116023	M.S. Offset s.à r.l.	116024
Carlton Participations S.A.	116018	Nectar Holding S.A.	116021
Château de Beggen S.A.	116058	Nido Notting Hill S.à r.l.	116064
Copytech S.à r.l.	116023	NILLES & ARENS, succ. Joël SCHEILZ Sàrl	116026
Corner Land S.A.	116019	Now Pharm A.G.	116024
CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A.	116019	Nusebe S.A.	116021
Damaja Investissements S.A.	116023	Nyiragongo S.à r.l.	116024
Electronique Commerciale Européenne S.A.	116028	Omega Marketing Distribution Sàrl	116030
Emil Antony S.à r.l.	116025	Pall Luxembourg	116022
Emmepi	116026	Polos Investments Holding S.A.	116022
EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l.	116051	Polygon Investments S.à.r.l.	116029
Espirito Santo Industrial S.A.	116028	Polygon Investments S.à.r.l.	116029
Europeck S.A.	116028	ProLogis France CXIII S.à r.l.	116059
Europeck S.A.	116027	ProLogis France CX S.à r.l.	116051
Eurosieur S.A.	116027	ProLogis France CXX S.à r.l.	116046
Eurosieur S.A.	116027	Ragon S.A.	116029
Firminy Capital	116020	Ramacor	116030
Fisher Holdings Luxembourg Sàrl	116021	Royal City Travel S.à.r.l.	116027
Freetime Participation S.A.	116024	Schnell - Fein - Building - Service	116025
Garage International LUX Sàrl	116057	Shobai AG	116031
General Technologies Investments	116028	The Unilever Pension Plan	116046
Hanner Lautesch Promotions S.A.	116026	THL Nortek (Luxembourg) Sàrl	116064
HECF Suffolk Street S.à r.l.	116018	Woodlux Production S.A.	116022
Impek 2 S.A.	116026		
Imperial Holding 2 S.C.A.	116019		

Carlton Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.882.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 juillet 2008

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER et Monsieur Domenico SCARFO ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes,

Monsieur Brunello DONATI, résidant professionnellement à 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano et Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la société

BENOY KARTHEISER management
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008121160/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Bull Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.847.

Par la présente je vous notifie mes démissions du mandat d'administrateur du Conseil de cette société avec effet de ce jour.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Roberto Di Carlo.

Référence de publication: 2008121552/1494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

HECF Suffolk Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.433.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 15/09/2008

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 15/09/2008, HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., avec siège social au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., une société existante et régie suivant le lois des Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008121341/7832/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Imperial Holding 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.518.

Le bilan et l'annexe au 31/07/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Imperial Holding 2 S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121544/5480/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06467. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121536/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06265. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 juin 2008

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER et Monsieur Domenico SCARFO ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Nicola GIANOLI, résidant professionnellement à 1, Riva Albertoli, CH-6900 Lugano et Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR, demeure professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et son mandat en tant que administrateur a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l, ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008121161/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Blauenberg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.125.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 4. Juli 2008

Die Versammlung hat einstimmig den folgenden Beschluss gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2008 von L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse nach L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl zu verlegen.

Luxembourg, den 4. Juli 2008.

Zur Veröffentlichung

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008121150/1729/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Firminy Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 133.838.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 19/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121783/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05164. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Medinvest International (Invecom Management) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.357.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2008

L'assemblée décide de modifier la durée du mandat des commissaires et:

- de reconduire Messieurs Bogni Rodolfo, Facchinetti Angelo, Guatri Luigi, Jannuzelli Ruggeromassimo, Silleni Francesco et Vacchi Gianluca dans leurs fonctions.

- de nommer Messieurs Pavesi Bruno, né à Milan le 05/05/1941 domicilié via Birolli Renato, n. 11 à Milan et Luca Paveri Fontana, né à Parma, le 08/11/1944 et domicilié Corso Massimo d'Azeglio, 78, à Turin.

- de ne pas reconduire le mandat de Monsieur Pavese Giovanni.

Le mandat des commissaires prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Luxembourg le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121554/5878/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Fisher Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121560/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06446. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Nectar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 juillet 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER et Madame Regina ROCHA MELANDA ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et Monsieur Alex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes;

Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009;

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ainsi que administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009;

le transfert du siège social de la société du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008121153/510/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Nusebe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 27.993.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Claude WASSENICH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008121530/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Woodlux Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 138.863.

Extrait de l'AGE du 10 septembre 2008

Il résulte de l'AGE du 10 septembre 2008 que la décision suivante a été prise:

- Modification du siège social, à savoir: transfert vers

Woodlux Production SA
route de Bigonville - 14
L 8832 Rombach

LAMAND Claude / LAMAND Jean-René
Le Président / Le secrétaire

Référence de publication: 2008121309/1067/17.

Enregistré à Diekirch, le 17 septembre 2008, réf. DSO-CU00147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Polos Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.979.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 juillet 2008

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Monsieur Lex BENOY en tant que commissaire aux comptes de la société;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l. , 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009;

le transfert du siège social de la société du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour la société
BENOY KARTHEISER management
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008121156/510/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pall Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.207.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 juillet 2004, acte publié au Mémorial C no 1062 du 22 octobre 2004.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALL LUXEMBOURG
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008121756/9392/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05384. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Cappartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 97.802.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2008121755/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05708. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Copytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2008121757/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05710. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.374.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008121754/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02989. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Damaja Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.404.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121759/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05711. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Nyiragongo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 102.682.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008121723/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03445. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

M.S. Offset s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3526 Dudelange, 95, rue des Minières.
R.C.S. Luxembourg B 70.190.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008121735/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03439. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Freetime Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.996.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121720/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03949. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Now Pharm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.948.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008121736/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03440. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Emil Antony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, Z.I. Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 133.779.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008121738/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03444. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Schnell - Fein - Building - Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 16.342.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008121741/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03443. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Mallory Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.407.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121717/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03829. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

BAMY Netto-Syst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.649.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008121742/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03442. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080141156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Impek 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 110.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008121749/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00133. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Hanner Lautesch Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 49.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008121750/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00132. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Emmepi, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.671.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121715/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03786. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

NILLES & ARENS, succ. Joël SCHEILZ Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7713 Welsdorf, 20, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 49.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008121751/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00128. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Europeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121765/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Eurosieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.351.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121766/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Eurosieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121767/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Royal City Travel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121753/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 septembre 2008, réf. DSO-CU00144. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.283.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121762/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05718. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Espirito Santo Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 39.299.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121763/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05722. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Europeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.350.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008121764/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

GTI S.A., General Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121705/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03720. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Polygon Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polygon Investments S. à r.l.

Représentée par Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2008121541/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06369. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Polygon Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polygon Investments S. à r.l.

Représentée par Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2008121542/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06397. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Ragon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.626.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 juillet 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes;

Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009;

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ainsi que administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009;

le transfert du siège social de la société du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour la société

BENOY KARTHEISER management

Signature

Référence de publication: 2008121158/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Ramacor, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 52.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/08.

RAMACOR

Signature

Référence de publication: 2008121537/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05611. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Omega Marketing Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 118.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour la société

Christophe CASTERMANS

Référence de publication: 2008121540/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12612. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Atlas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.538.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 juin 2008

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER et Monsieur Domenico SCARFO ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Nicola GIANOLI, résidant professionnellement à 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano et Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ainsi que administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008121162/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Shobai AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 44.062.

Le bilan rectificatif au 31.12.2006 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 02.11.2007 n° L070150581) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008121824/770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.639.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

1. Landforse S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated for an unlimited period of time with a share capital of EUR 12,500, residing in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal (the General Partner);
2. Zedan Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office in PO Box 438, Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with correspondence address at Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3BQ, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
3. Novatrust Limited as Trustee of Cupid Road Trust, with correspondence address at c/o Stonehage SA, 12 rue du Puits-Godet, 2002, Neuchâtel, Switzerland, represented by here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
4. Calendula Investments Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey Channel Islands JE1 1BJ, registered with the registry of Jersey under number 88908, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
5. Composition Capital Europe Fund II CV, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office with the Registrar of Companies under number 34269534, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
6. Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at St. Paul's Gate, New Street St. Helier, Jersey JE4 8ZB, Channel Islands, Jersey here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
7. E-Square SAS, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with registered office at Cité Eau Lisette Résidence La Rocade 97000, Cayenne, Guyane, France, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
8. Bees Nest Investments Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Manor Place, St, Peter Port, Guernsey, GY1 4EW and with administrative address at IFG House, 15 Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1FG here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
9. Nicole M. Holmes, with registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9001, Cayman Islands, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
10. Primafides (Suisse) SA as Trustees of the PAX Settlement, with registered office at c/o Stonehage 12 rue du Puits-Godet, 2002, Neuchâtel, Switzerland, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;
11. Goran Investment Pte. Ltd., a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 6 Temasek 09-05, Suntec City Tower 4, Singapore (038986), Singapore, registered with the Registrar of Companies under

number 199608946D, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

12. Island Gardens Investments Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Alamander Way, Grand Pavilion, West Bay Road, PO Box 31083, Grand Cayman, and registered with the Cayman Registrar of Companies under number 315055, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

13. Charlwood Finance Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 24, Des Castro Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar under number 228358, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

14. Hauteville Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar under number 356493, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

15. Moonshift Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar under number 417926, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

16. Sphinx Investment Corp., a company incorporated under the laws of Marshall Islands, having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands, MH 96960, registered with the Registrar of Companies, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

17. Spectrum Funds SICAV plc - Sub Fund No 1 held under custody of Bank of Valetta plc Malta, a company governed by the laws of Malta, having its registered office in Level 5, The Mall Complex, The Mall, Floriana, Malta, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

18. Moriaki Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in GTS Corporate Services Ltd, GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Virgin Islands Registrar of Companies under number 1468809, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

19. Novatrust Ltd as trustees of the Tamarin Trust, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1, 4HH Channel Islands, here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; and

20. ACP Landforse Limited, a limited company with registered offices at Romasco Place, Wickhams Cay 1 Road Town Tortola VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Virgin Islands Registrar of Companies under number 1063197 (the Investment Adviser), here represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

(Zedan Ltd., Novatrust Limited, Calendula Investments Limited, Composition Capital Europe Fund II CV, Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited, E-Square SAS, Bees Nest Investments Limited, Nicole M. Holmes, Primafides (Suisse) SA as Trustees of the PAX Settlement, Goran Investment Pte. Ltd., Island Gardens Investments Limited, Charlwood Finance Limited, Hauteville Investments Limited, Moonshift Investments Limited, Sphinx Investment Corp., Spectrum Funds SICAV plc - Sub Fund No 1, Moriaki Holdings Ltd. and Novatrust Ltd as trustees of the Tamarin Trust being individually referred to as the Limited Partner and collectively the Limited Partners).

Hereinafter the Limited Partners and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) (the Articles) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form. There exists a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of "Landforse ISCA" (the Company).

Art. 2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for a term which will expire at the seventh anniversary of the incorporation of the Company. The term can be extended up to two times for periods of 12 months each at the option of the General Partner and with the consent of the Shareholders, deliberating according to the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 21 hereto, as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and with the affirmative vote of the General Partner (the consent of the General Partner being referred to hereafter as the Special Consent).

The Company may be terminated before its term:

(a) by operation of law upon the insolvency, dissolution or liquidation of the General Partner, unless a replacement general partner will be appointed by the Shareholders;

(b) by a resolution of the Shareholders subject to Special Consent; or

(c) subject to Special Consent, in the event of a change of law which, in the reasonable opinion of the General Partner makes the continuation of the Company unlawful, impractical or inadvisable.

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 37,501 (thirty-seven thousand five hundred and one Euro) consisting of:

1. 100 (one hundred) unlimited shares of a par value of EUR 0.01 (1 eurocent) subscribed by the General Partner (the GP share); and

2. 3,750,000 (three million seven hundred and fifty thousand) limited ordinary shares (the Ordinary Shares) of a par value of EUR 0.01 (1 eurocent) divided into four classes of shares as follows:

(i) 250,000 (two hundred and fifty thousand) limited class A1 shares (the Class A1 Shares),

(ii) 1 (one) limited class A2 share (the Class A2 Share together with the Class A1 Shares, the Class A Shares);

(iii) 1,000,000 (two hundred thousand) limited class B shares (the Class B Shares); and

(iv) 2,499,999 (two million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited class C shares (the Class C Shares).

The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the Special Consent, may increase the subscribed share capital.

The authorised capital of the Company is set at EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro) consisting of 7,500,000 limited share(s) of a par value of EUR 0.01 (1 eurocent).

Subject to the terms of the shareholders' agreement entered into between the Shareholders in respect of the Company, as it may be amended from time to time (the Shareholders Agreement):

(a) the General Partner is authorised and instructed to render effective any increase of the capital in the context of the authorised capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 31 July 2008, and expiring on the fifth anniversary of this date, i.e. on 31 July 2013. In respect of any authorised shares which have not yet been subscribed the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares,

(b) the General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends, and

(c) the General Partner is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with the authorisation to increase the share capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act and the Shareholders Agreement, the General Partner is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the period of five years set out above and to determine if any issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Ordinary shares and the GP share(s) are and will continue to be in registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/its residence or elected domicile, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 6 per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with the Special Consent.

Art. 6. Transfer of Shares. No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any Ordinary Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate (as defined below) or by operation of law), shall be valid or effective unless:

- (a) the General Partner has given its consent to such Transfer; and
- (b) the Restriction on Transfer (as defined below) does not apply.

The General Partner may give or withhold its consent to a Transfer in its absolute discretion for any reason whatsoever provided that the General Partner, acting in good faith and bearing in mind the corporate interest of the Company:

- (a) shall not unreasonably withhold its consent to any Transfer of Ordinary Shares to any Associate of the holder of Ordinary Shares concerned; and
- (b) shall, where a Shareholder holds its Ordinary Shares as trustee, not unreasonably withhold its consent to any Transfer of such shareholder's Ordinary Shares to a new trustee provided that it is held on the same trusts and that the beneficial ownership remains unchanged.

For the purposes of these Articles an Associate means:

- (a) in the case of a company:
 - (i) any company which is its direct or indirect holding company or subsidiary or a direct or indirect subsidiary of that holding company; or
 - (ii) a company (or a direct or indirect subsidiary of a company) or other legal entity which controls or is controlled by the person concerned.
- (b) in the case of an individual, the spouse or direct descendant and ascendants of any kind, and any company directly or indirectly controlled by such person and his/her Associates within the meaning of paragraph (a) of this definition; or
- (c) in the case of a legal entity other than a company, the members and any company directly or indirectly controlled by such person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition except in all cases, any company in which the Company holds an investment.

No Transfer of Shares (including for the avoidance of doubts, the GP Share(s) and the Ordinary Shares) shall be valid or effective if the Transfer would result in a violation of the applicable law, these Articles or the Shareholders Agreement (the Restriction on Transfer).

In connection with any Transfer permitted hereunder, (i) a Transfer of Shares by a Shareholder of the Company can only be made together with the transfer of any debt instruments issued by the Company held by such Shareholder and (ii) a Transfer of debt instruments issued by the Company by a Shareholder of the Company can only be made together with the Transfer of the Shares held by such Shareholder.

It shall be a condition to any Transfer of Shares (whether permitted or required) that:

- (a) the transferee, if not already a shareholder of the Company, enters into an undertaking to observe and perform the provisions and obligations in respect of the Shares concerned that are set forth in these Articles and to that effect signs a letter of adherence to any Shareholders' Agreement; and
- (b) the transferor at the same time as the transfer of Shares or debt instruments procures the transfer of all of its remaining capital contributions and commitments towards the Company.

Art. 7. Repurchasing of Shares. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with Special Consent.

Art. 8. Liability of Shareholders. The Limited Partners are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 4th Friday of June at 11:00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Companies Act shall apply with respect to the meetings of Shareholders, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented and resolutions shall require the Special Consent.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least 24 (twenty-four) hours before the relevant general meeting.

Art. 11. Convening Notice. The General Partner as well as the Supervisory Board (as defined in Article 15) may convene meetings of Shareholders. They shall be obliged to convene a meeting of the Shareholders so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one tenth of the Company's capital request this in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request the placing of one or more items on the agenda of any meeting of Shareholders which has been convened by the General Partner. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant meeting of Shareholders in order for the item to be validly placed on the agenda of the meeting.

Convening notices for every meetings of Shareholders shall contain the agenda for the meetings.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting of Shareholders to Shareholders, at the Shareholders' respective address on record in the register of Shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders. The meeting of Shareholders is vested with the broadest powers to perform all acts in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Partner or to the Supervisory Board. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the Special Consent.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by the General Partner (actionnaire - gérant - commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner shall always exercise its discretion in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

The General Partner is vested with the broadest powers to manage and control the Company and to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Limited Partners shall not participate in the Company's operation or the management of the Company's business or affairs, and shall have no right or authority to act for the Company or take any part in or interfere in the Company's management or to vote on matters relating to the Company other than as provided in the Companies Act.

The General Partner may be replaced if and only if the following conditions shall be cumulatively met (i) a replacement general partner being presented to the Shareholders and (ii) a meeting of Shareholders approving the replacement of the General Partner and the corresponding amendment to the Articles being voted by the Shareholders with the same quorum and majority requirements as those applicable to other amendments of the Articles (and with no Special Consent being applicable in such case).

The General Partner may be replaced at its own request, under the dual condition (i) for it to present a replacement general partner to the Shareholders and (ii) a meeting of the Shareholders discharging the General Partner and approving the replacement general partner and the corresponding amendment to the Articles in accordance with the quorum and majority requirements applicable to amendments to the Articles (including the Special Consent).

Art. 14. Authorised Signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

The General Partner may, at any time, appoint officers, investment advisors or agents of the Company as required for the operation of the business and the management of the Company. The appointed officers, investment advisors or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such officers, investment advisors, or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the meeting of Shareholders for a maximum term of 6 years, which shall be renewable.

The meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairperson or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days' prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Supervisory Board shall appoint a chairperson among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The chairperson will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairperson pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Supervisory Board can properly deliberate,

and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by each member of the Supervisory Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairperson or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairperson or the chairperson pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 17. Accounting Year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 18. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

Subject to the terms of the Shareholders' Agreement, the General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. No dividend nor liquidation payment is due to the General Partner. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 19. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with Special Consent.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the Special Consent.

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

These Articles shall be construed in line with the Shareholders Agreement.

Transitory provisions

- (1) The first accounting year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.
- (2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2009.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

(1) Landforse S.à r.l., prenamed GP share:	100
(2) ACP Landforse Limited, prenamed Ordinary Shares:	1 Class A2 Share
(3) Zedan Ltd., prenamed Ordinary Shares:	37,500 Class A1 Shares
(4) Novatrust Limited, prenamed Ordinary Shares:	18,750 Class A1 Shares
(5) Calendula Investments Limited, prenamed Ordinary Shares:	37,500 Class A1 Shares
(6) Composition Capital Europe Fund II CV, prenamed Ordinary Shares:	1,000,000 Class B Shares
(7) Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited, prenamed Ordinary Shares:	250,000 Class C Shares
(8) E-Square SAS, prenamed Ordinary Shares:	156,250 Class A1 Shares and 74,999 Class C Shares
(9) Bees Nest Investments Limited, prenamed Ordinary Shares:	150,000 Class C Shares
(10) Nicole M. Holmes, prenamed Ordinary Shares:	50,000 Class C Shares
(11) Primafides (Suisse) SA as Trustees of the PAX Settlement, prenamed Ordinary Shares:	25,000 Class C Shares
(12) Goran Investment Pte. Ltd., prenamed Ordinary Shares:	250,000 Class C Shares
(13) Island Gardens Investments Limited, prenamed Ordinary Shares:	250,000 Class C Shares

(14) Charlwood Finance Limited, prenamed Ordinary Shares:	100,000 Class C Shares
(15) Hauteville Investments Limited, prenamed Ordinary Shares:	250,000 Class C Shares
(16) Moonshift Investments Limited, prenamed Ordinary Shares:	75,000 Class C Shares
(17) Sphinx Investment Corp., prenamed Ordinary Shares:	200,000 Class C Shares
(18) Spectrum Funds SICAV plc - Sub Fund No 1., prenamed Ordinary Shares:	100,000 Class C Shares
(19) Moriaki Holdings Ltd., prenamed Ordinary Shares:	10,000 Class C Shares
(20) Novatrust Ltd. as trustees of the Tamarin Trust, prenamed Ordinary Shares: . . .	15,000 Class C Shares
Total (unlimited and limited shares):	3,750,100

All Ordinary Shares and the unlimited share(s) have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to two thousand Euro (EUR 2,000.-).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. That the number of members of the Supervisory Board be set at 3.
2. That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of 6 years as of today:
 - a. Mr Alain Dudon, Director, whose business address is 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;
 - b. Mr Jean-Paul Azalbert, Consultant, whose business address is 21, rue de la Côte à Bélier, 78290 Croissy-sur-Seine;
 et
 - c. Mr Marco di Palma, Chief Financial Officer, whose business address is 21, Knightsbridge, London SW1XJ.
3. That the address of the registered office of the Company be 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Landforse S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée pour une durée illimitée avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg,, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Actionnaire Gérant Commandité);

2. Zedan Ltd., une société créée aux Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à PO Box 438, Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, avec adresse courrier au Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3BQ, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Novatrust Limited agissant en qualité de trustee de Cupid Road Trust, avec adresse courrier à c/o Stonehage SA, 12, rue du Puits-Godet, 2002, Neuchâtel, Suisse, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Calendula Investments Limited, une société créée à Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey Channel Islands JE1 1BJ, enregistrée auprès du registre de Jersey sous le numéro 88908, ci-après représentée par Olivier Too, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Composition Capital Europe Fund II CV, une société créée aux Pays-Bas immatriculée sous le numéro 34269534, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited, une société créée à Jersey, ayant son siège social à St. Paul's Gate, New Street St. Helier, Jersey JE4 8ZB, Iles Anglo-Normandes, Jersey, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. E-Square SAS, une société par actions simplifiée créée en France, ayant son siège social à Cité Eau Lisette Résidence La Rocade 97000, Cayenne, Guyane, France, ci-après représentée par Olivier Too, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. Bees Nest Investments Limited, une société créée à Guernesey, ayant son siège social au Manor Place, St. Peter Port, Guernesey, GY1 4EW et avec adresse administrative à IFG House, 15 Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1FG, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Nicole M. Holmes, avec adresse professionnelle à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. Primafides (Suisse) SA agissant en qualité de Trustees de PAX Settlement, avec siège social à c/o Stonehage, 12, rue du Puits-Godet, 2002, Neuchâtel, Suisse, ci-après représentée par Olivier Too, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. Goran Investment Pte. Ltd., une société créée à Singapour, ayant son siège social au 6 Temasek 09-05, Suntec City Tower 4, Singapour (038986), Singapour, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Singapour sous le numéro 199608946D, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. Island Gardens Investments Limited, une société créée aux Iles Cayman, ayant son siège social au Alamander Way, Grand Pavilion, West Bay Road, PO Box 31083, Grand Cayman, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 315055, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. Charlwood Finance Limited, une société créée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 24, Des Castro Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 228358, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

14. Hauteville Investments Limited, une société créée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 356493, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

15. Moonshift Investments Limited, une société créée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 417926, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

16. Sphinx Investment Corp., une société créée aux Iles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Iles Marshall, MH 96960, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

17. Spectrum Funds SICAV plc - Sub Fund No 1 tenue sous la garde de Bank of Valetta plc Malta, avec siège social au Level 5, The Mall Complex, The Mall, Floriana, Malte, ci-après représentée par Olivier Too, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

18. Moriaki Holdings Ltd., une société créée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à GTS Corporate Services Ltd, GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1468809, ci-après représentée par Olivier Too, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

19. Novatrust Ltd agissant en qualité de trustee de Tamarin Trust, une société créée à Jersey, ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1, 4HH Channel Islands, ci-après représentée par Olivier Too, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

20. ACP Landforse Limited, une société créée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1 Road Town Tortola VG 1110, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1063197 (le Conseiller en Investissement), ci-après représentée par Olivier Too, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(Zedan Ltd., Novatrust Limited, Calendula Investments Limited, Composition Capital Europe Fund II CV, Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited, E-Square SAS, Bees Nest Investments Limited, Nicole M. Holmes, Primafides (Suisse) SA agissant en qualité de Trustees of the PAX Settlement, Goran Investment Pte. Ltd., Island Gardens Investments Limited, Charlwood Finance Limited, Hauteville Investments Limited, Moonshift Investments Limited, Sphinx Investment Corp., Spectrum Funds SICAV plc - Sub Fund No 1, Moriaki Holdings Ltd. et Novatrust Ltd agissant en qualité de Tamarin Trust sont désignés individuellement par Actionnaire Commanditaire et ensemble les Actionnaires Commanditaires ou les Investisseurs.)

Ci-après l'Actionnaire Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires seront désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "Landforce I SCA" (la Société).

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une durée qui expirera au septième anniversaire de sa constitution. La durée de la Société peut être prolongée jusqu'à deux périodes additionnelles de 12 mois chacune selon l'option de l'Actionnaire Gérant Commandité et avec le consentement des Actionnaires Commanditaires délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 21 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et avec l'approbation par vote de l'Actionnaire Gérant Commandité (l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité est désignée ci-après par l'Approbation Spéciale).

La Société pourra être dissoute avant son terme:

(d) par le fait de la loi suite à la faillite, dissolution ou liquidation de l'Actionnaire Gérant Commandité, sauf si un nouvel actionnaire gérant commandité est nommé en remplacement par les Actionnaires;

(e) par une résolution des Actionnaires, sous réserve de l'Approbation Spéciale; ou

(f) sous réserve de l'Approbation Spéciale, suite à un changement législatif que l'Actionnaire Gérant Commandité considérera comme rendant la continuation de la Société illégale, impraticable ou déconseillée.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

De façon générale, la Société peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de l'Actionnaire Gérant Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à 37.501 (trente-sept mille cinq cent et un euros) et se compose de la manière suivante:

1. 100 (cent) actions GP ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) souscrite par l'Actionnaire Gérant Commandité (l'Action GP); et

2. 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), divisées en quatre classes d'actions suivantes:

i. 250.000 (deux cent cinquante mille) actions de classe A1 (les Actions de Classe A1) devant être souscrites par E-Square SAS et ACP Partners LLP;

ii. 1 (une) action de classe A2 (les Actions de Classe A2 ensemble avec les Actions de Classe A1, les Actions de Classe A) souscrites par ACP Landforce Limited;

iii. 1.000.000 (un million) actions de classe B (les Actions de Classe B); et

iv. 2.499.999 (deux millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions de classe C (les Actions de Classe C).

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec l'Approbation Spéciale, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Le capital autorisé de la Société est fixé à 75.000 EUR (soixante-quinze mille euros), consistant en 7.500.000 actions GP d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).

Sous réserve de l'application des dispositions du pacte d'actionnaires conclu entre les Actionnaires en relation avec la Société, et tel qu'il peut être modifié de temps à autre (le Pacte d'Actionnaire);

(g) L'Actionnaire Gérant Commandité de la Société est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital dans le contexte du capital autorisé, en totalité ou en partie, au cours d'une période de cinq ans commençant le 31 juillet 2008 et expirant au cinquième anniversaire de ce jour, soit le 31 juillet 2013. En ce qui concerne tout montant du capital autorisé non encore utilisé l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions.

(h) L'Actionnaire Gérant Commandité est par les présentes autorisé et mandaté de fixer les conditions de toute souscription, ou il peut de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes.

(i) L'Actionnaire Gérant Commandité est encore autorisé à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments convertibles en actions aux conditions fixées par l' Actionnaire Gérant Commandité.

Chaque fois que l'Actionnaire Gérant Commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'Article 5 des Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération. L'Actionnaire Gérant Commandité prendra ou autorisera une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec l'autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, l'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la période de cinq ans ci-dessus déterminée et de déterminer la prime d'émission, s'il y en a une, qui devra être payée dans le contexte de cette augmentation de capital.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les actions de commanditaire et les actions GP sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être réclamés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Gérant Commandité, pourvu que ces réclamations portent sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Toute somme, dont le paiement est dû, porte automatiquement intérêt en faveur de la Société au taux de 6% par an, calculé depuis le jour où le paiement est devenu dû.

La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires avec l'Approbation Spéciale.

Art. 6. Transfert d'actions. Aucune vente, cession, transfert, aucun échange, gage, ou autres (la Cession), effectué(e) de manière directe ou indirecte, volontaire ou involontaire, sur tout ou partie des Actions Ordinaires (y inclus, sans limitation, une Cession à un Affilié (tel que décrit ci-dessous), ou par application de la loi ne sera valable ou effectif à moins que:

(a) l'Actionnaire Gérant Commandité a approuvé cette Cession; et

(b) la Restriction sur la Cession (telles que définie ci-dessous) ne s'applique pas.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut accorder ou renoncer à accorder son approbation à une Cession à sa discrétion absolue, quel que soit le motif, à la condition toutefois que l'Actionnaire Gérant Commandité, agissant de bonne foi et dans l'intérêt de la Société:

(a) ne renonce pas sans raison à approuver toute Cession d'Actions Ordinaires à un Affilié du détenteur des Actions Ordinaires concernées, et

(b) lorsqu'un Actionnaire Commanditaire détient ses Actions Ordinaires en qualité de trustée, l'Actionnaire Gérant Commandité ne renoncera pas sans raison à approuver toute Cession desdites Actions Ordinaires à un nouveau trustée, à condition toutefois qu'elles soient détenues par les mêmes trusts et que le bénéficiaire économique reste le même.

Dans le cadre des présents Statuts, un Affilié désigne:

(a) s'agissant d'une société:

(i) toute société qui est la société de holding directe ou indirecte, ou la filiale, ou une filiale directe ou indirecte d'une telle société de holding; ou

(ii) toute société (ou filiale directe ou indirecte d'une société) ou autre entité juridique qui contrôle ou est contrôlée par la personne concernée.

(b) s'agissant d'une personne physique, l'époux (l'épouse) ou le descendant direct et les quelconques ascendants, ainsi que toute société directement ou indirectement contrôlée par une telle personne et ses sociétés Affiliées au sens du paragraphe (a) de la présente définition; ou

(c) s'agissant d'une personne morale autre qu'une société, les membres ainsi que toute société contrôlée directement ou indirectement par une telle personne et ses sociétés Affiliées au sens du paragraphe (a) de la présente définition à l'exception, dans tous les cas, de toute société dans laquelle la Société détient un investissement.

Aucune Cession ne sera valable ou effective si la Cession résulte de la violation de la loi en vigueur, les présents Statuts ou tout pacte d'actionnaires ou similaire signés entre les Actionnaires concernant la Société (le Pacte d'Actionnaire) (la Restriction sur la Cession).

Concernant toute Cession autorisée ci-dessous, (i) une Cession d'Actions Ordinaires par un Actionnaire de la Société ne peut être effectuée qu'en même temps que la cession de tout instrument de dette émis par la Société détenue par un tel Actionnaire, et (ii) une Cession d'instruments de dette émise par la Société ne peut être effectuée par un Actionnaire de la Société qu'en même temps que la Cession des Actions Ordinaires détenues par un tel Actionnaire.

Les conditions de la Cession (permise ou requise) sont les suivantes:

(a) le cessionnaire, s'il n'est pas déjà actionnaire de la Société, s'engage à respecter et appliquer les dispositions et obligations relatives aux Actions concernées définies dans les présents Statuts, et signe à cet effet une lettre d'adhésion annexée à tout Pacte d'Actionnaires; et

(b) au moment de la Cession des Actions Ordinaires ou des instruments de dette, le cédant effectue la cession de l'ensemble de son apport de capital restant et de ses engagements envers la Société.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'Approbation Spéciale.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième vendredi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Tout Actionnaire peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf dispositions contraires prévues par la loi ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'Approbation Spéciale.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être envoyés à la Société au minimum 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Art. 11. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 16). Les convocations pour chaque assemblée des Actionnaires indiquent l'ordre du jour.

Les convocations adressées par courrier doivent être envoyées au moins huit jours avant la date de assemblées des Actionnaires à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires est investie des pouvoirs les plus larges pour accomplir tout acte dans l'intérêt de la Société qui n'est pas expressément réservé par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Actionnaire Gérant Commandité ou au Conseil de Surveillance. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec l'Approbation Spéciale,

Art. 13. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Gérant Commandité (actionnaire - gérant - commandité) qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Gérant Commandité exercera ses pouvoirs en conformité avec le Pacte d'Actionnaire.

L'Actionnaire Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer et contrôler la Société et accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

L'Actionnaire Gérant Commandité détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la façon de mener la gestion et les affaires de la Société y relatives.

L'Actionnaire Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Gérant Commandité disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas au fonctionnement de la Société, ne géreront ou ne contrôleront pas ses affaires, et ne disposeront d'aucun droit ou autorité pour agir pour la Société, prendre part ou interférer dans son administration, ou même pour voter sur des questions relatives à la Société autres que celles prévues par la Loi de 1915.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut être remplacé si et seulement si les conditions suivantes son cumulativement remplies (i) un actionnaire gérant commandité de remplacement est présenté aux Actionnaires et (ii) une assemblée des Actionnaires approuvant le remplacement de l'Actionnaire Gérant Commandité et les modifications aux Statuts y correspondant votées par les Actionnaires suivant les mêmes formalités de quorum et de majorité que celles nécessaires pour les modifications des Statuts (sans qu'aucune Approbation Spéciale ne soit nécessaire).

L'Actionnaire Gérant Commandité peut être remplacé suite à sa propre demande sous la double condition (i) qu'il présente un nouvel actionnaire gérant commandité aux Actionnaires et (ii) qu'un assemblée des Actionnaires donnant quitus à l'Actionnaire Gérant Commandité et approuvant le remplacement de l'Actionnaire Gérant Commandité ainsi que les modifications aux Statuts y correspondant votées par les Actionnaires suivant les mêmes formalités de quorum et de majorité que celles nécessaires pour les modifications des Statuts (sans qu'aucune Approbation Spéciale ne soit nécessaire).

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Gérant Commandité ou par la signature individuelle de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Gérant Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut à tout moment nommer des employés, conseillers en investissement et mandataires de la Société, selon la nécessité, pour les opérations se rapportant aux affaires et à la gestion de la Société. Les employés, mandataires et les conseillers investisseurs nommés seront investis des pouvoirs et charges qui leur sont conférés par l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ces employés, mandataires et les conseillers investisseurs, la durée de leur mandat et toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, ce comprenant en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Gérant Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Gérant Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la loi ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbal du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signée par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en Euros.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Sous réserve de l'application des dispositions du Pacte d'Actionnaire, l'Actionnaire Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes au fur et à mesure, selon qu'il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. Aucun dividende ou boni de liquidation ne sera dû à l'Actionnaire Gérant Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Gérant Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Gérant Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec l'Approbation Spéciale.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention de l'Approbation Spéciale.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915.

Les Statuts sont établis en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaire.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.
- (2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

(1) Landforse S.à r.l., prénommé Actions GP:	100
(2) ACP Landforse Limited, prénommé Actions de commanditaire:	1 Actions de Classe A2
(3) Zedan Ltd., prénommé: Actions de commanditaire	37.500 Actions de Classe A1
(4) Novatrust Limited, prénommé Actions de commanditaire:	18.750 Actions de Classe A1
(5) Calendula Investments Limited, prénommé Actions de commanditaire:	37.500 Actions de Classe A1
(6) Composition Capital Europe Fund IICV, prénommé Actions de commanditaire:	1.000.000 Actions de Classe B
(7) Deutsche Bank Nominees (Jersey) Limited, prénommé Actions de commanditaire:	250.000 Actions de Classe C
(8) E-Square SAS, prénommé Actions de commanditaire:	156.250 Actions de Classe A1 et 774.999 Actions de Classe C
(9) Bees Nest Investments Limited, prénommé Actions de commanditaire:	150.000 Actions de Classe C
(10) Nicole M. Holmes, prénommé Actions de commanditaire:	50.000 Actions de Classe C
(11) Primafides (Suisse) SA as Trustees of the PAX Settlement, prénommé Actions de commanditaire:	25.000 Actions de Classe C
(12) Goran Investment Pte. Ltd., prénommé Actions de commanditaire:	250.000 Actions de Classe
(13) Island Gardens Investments Limited, prénommé Actions de commanditaire:	250.000 Actions de Classe
(14) Charlwood Finance Limited, prénommé Actions de commanditaire:	100.000 Actions de Classe
(15) Hauteville Investments Limited, prénommé Actions de commanditaire:	250.000 Actions de Classe
(16) Moonshift Investments Limited prénommé Actions de commanditaire:	75.000 Actions de Classe
(17) Sphinx Investment Corp., prénommé Actions de commanditaire:	200.000 Actions de Classe
(18) Spectrum Funds SICAV plc - Sub Fund No 1., prénommé Actions de commanditaire:	100.000 Actions de Classe
(19) Moriaki Holdings Ltd, prénommé Actions de commanditaire:	10.000 Actions de Classe
(20) Novatrust Ltd agissant en qualité de trustee de Tamarin Trust, prénommé Actions de commanditaire:	15.000 Actions de Classe
Total (actions de commandité et de commanditaire):	3.750.100

Toutes les actions de commanditaire et de commandité ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3.
2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance pour une période de 6 ans à compter de ce jour:

- a. M. Alain Dudon, Director, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg;
 b. M. Jean-Paul Azalbert, Consultant, avec adresse professionnelle au 21, rue de la Côte à Bélier, 78290 Croissy-sur-Seine; et
 c. M. Marco di Palma, Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle au 21, Knightsbridge, London SW1XJ.
3. Le siège social de la Société est fixé à 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. TOO - J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008, LAC/2008/36356. — Reçu à 0,50%: cent quatre-vingt-sept euros cinquante et un cents (EUR 187,51).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le seize septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008121806/242/851.

(080141680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

The Unilever Pension Plan, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg I 1.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008121690/7241/11.

(080140731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ProLogis France CXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 3 September 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis France CXX S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding

of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are)

appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le cinq septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis France CXX S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

116051

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker. G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008 LAC/2008/36803. — Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008121286/220/273.

(080140797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008121673/7241/11.

(080141059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

ProLogis France CX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.617.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on 3 September 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis France CX S.à r.l".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le cinq septembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis France CX S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. LAC/2008/36794. - Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121310/220/273.

(080141370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Garage International LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.860.

In the year two thousand eight, on the eighth day of September.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Groupe Dynamite Inc., having its registered office at 5592, rue Ferrier, H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Canada, registered under number Canada 293958-4,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 21 August 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Groupe Dynamite Inc., prenamed, is the sole actual shareholder of "Garage International LUX S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed on October 10th, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2308 of December 11th, 2006 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on March 13th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1015 of May 31st, 2007;

- that it has taken the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the book year into a book year starting February 1st and ending January 31st of the following year.

The current book year started on August 1st 2008, and will end on January 31st, 2009.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 14 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14.** The Company's year starts on the 1st of February and ends on the 31st of January of the following year."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le huit septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Groupe Dynamite Inc., ayant son siège social à 5592, rue Ferrier, H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Canada, enregistrée sous le numéro Canada 293958-4,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 21 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Groupe Dynamite Inc., précitée, est la seule et unique associée de la société Garage International LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2308 du 11 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 31 mai 2007;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer l'année sociale en une année sociale débutant le 1^{er} février et finissant le 31 janvier de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} août 2008, se terminera le 31 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

" **Art. 14.** L'année sociale commencera le 1^{er} février et se terminera le 31 janvier de l'année suivante."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. LAC/2008/36806. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008121189/220/80.

(080140960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.856.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats der Gesellschaft am 4. Juli 2008

Der Verwaltungsrat hat einstimmig den folgenden Beschluss getroffen:

Erster und einziger Beschluss

In Übereinstimmung mit Artikel 2 der Gesellschaftssatzung beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2008 von L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse nach L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl zu verlegen.

Luxemburg, den 4. Juli 2008.

Zur Veröffentlichung

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008121148/1729/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

ProLogis France CXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.616.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated on 3 September 2008.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis France CXIII S.à r.l".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 septembre 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis France CXIII S.à r.l".

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente,

la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008 LAC/2008/36797. — Reçu à 0,50%: soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008121311/220/273.

(080141369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

THL Nortek (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.405.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 21 août 2008 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 août 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de USD 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, LP 100, federal Street, Boston, MA 02110, Cayman Islands	25.000
TOTAL	25.000

Luxembourg, le 25 août 2008.

Frank Walenta

Gérant

Référence de publication: 2008121548/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.188.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 18 juillet 2008 que BRE/Europe 3 S.à r.l. a transféré les 500 (cinq cents) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- BRE/Europe 5NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 141.118, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., 500 (cinq cents) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

NIDO NOTTING HILL S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008121343/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.
